

## Premières annonces 2009

Voici les premières propositions salariales de la direction pour l'année 2009. Pour chaque catégorie la distribution de la masse salariale et le montant varient mais le résultat demeure très modeste.

### Salariés de niveaux IV1 à V1

- Augmentation générale 1%
- Augmentation individuelle 0,45%
- Prime d'ancienneté 0,25%
- Budget alloué aux promotion 0,1%

### Niveaux V2 et V3

- Augmentation individuelle 1,6%
- Augmentation mini si augmentation 1%
- Prime d'ancienneté 0,2%

### Cadres

- Augmentation individuelle 1,6%
- Montant minimal d'augmentation 1%
- Budget alloué aux promotion 0,2%

### Prime Equipe

- Augmentation 1%

Sans surprise l'individualisation des salaires est maintenue pour l'immense majorité des salariés. Aucun salaire minimal ni talon d'augmentation ne sont annoncés à ce jour.

C'est pourquoi la CGT revendique 8% d'augmentation générale pour tous et un salaire minimal dans l'entreprise augmenté de 150 euros (1950 euros). Et qu'on ne vienne pas dire que les caisses sont vides. A titre de comparaison, cette augmentation de la masse salariale représente tout juste 92 millièmes de ce qui sera versé aux actionnaires pour l'année 2008.

**Des propositions qui doivent être revues à la hausse d'urgence !**

## Premières annonces 2009 dans d'autres entreprises GE

### Au 1<sup>er</sup> avril à GE Le Creusot (Thermodyn) :

- |  |  |
|--|--|
| Salaire inférieur à 2250 € :   | Aug. Générale de 2% avec un talon de 45€ |
|  | Aug. Individuelle de 2%                  |
| Salaire égal et supérieur à 2250€ :  | Aug. Générale de 1% avec un talon de 45€ |
|  | Aug. Individuelle de 3%                  |
| Prime de transport de 200€ à tous à une date inconnue mais "le plus tôt possible". |  |
| L'enveloppe globale sera de 4%.  |  |

### A GE Belfort :

	Mensuels	IC
Aug. Générales	2,2%	1,00% mini 45 euros
Aug. Individuelles 90%	1,8%	3%
Prime	1 000 €	1 000 €

## **La surcharge de travail et le forfait jour, 2 moyens complémentaires pour baisser les salaires**

Le salaire doit payer le travail effectué. Et la mesure de ce travail est sa durée. C'est bien pour déconnecter la durée du travail du salaire qu'a été créé le forfait jour. Qu'en est-il à GEMS où la durée réelle du travail est assez éloignée de la durée définie dans les textes ?

Les différentes enquêtes sur le « stress » menées par la CGT et le CHS-CT au cours de ces dernières années sont très révélatrices.

Ainsi, en 2005, une première enquête auprès d'un tiers du personnel avait fait ressortir que 3 salariés sur 4 déclaraient travailler plus de 40 heures par semaine et 1 sur 2 entre 40 et 50 heures. La seconde, faite en 2006 par un cabinet d'experts spécialisé, a mis en relief qu'un cadre travaillait en moyenne 45,25 Heures par semaine, soit un peu plus que 9H par jour.

**45 heures par semaine, c'est 2 heures gratuites par jour.  
Ramenées aux 7 heures de travail, c'est une paye amputée de 35% .**

Face à cela, les quelques pourcents d'augmentation sont loin de compenser les heures impayées.

Cette baisse des salaires se manifeste aussi par le fait que pour la direction, avec le forfait jour, il est préférable pour certains postes de recourir à des cadres plutôt qu'à des mensuels... à qui il faudrait payer des heures supplémentaires.

Le bilan salarial 2008 de la DRH montre que pour la direction :

- ⇒ le coût salarial moyen d'un cadre position 1 est inférieur à celui d'un salarié mensuel classé 5.3 (-11%).
- ⇒ le salaire médian (montant du salaire d'une classification pour lequel 50% du personnel sont payés en dessous et 50 % sont payés au dessus) des cadres position 1 est plus faible que celui des 5.3.
- ⇒ le salaire médian des cadres position 2 est plus faible que celui des 5.3 qui feraient 10 heures supplémentaires hebdomadaires.
- ⇒ le salaire moyen des cadres position 2 indices 100, 108, 114 est plus faible que le salaire moyen des 5.3 qui feraient 10 heures supplémentaires hebdomadaires.

Evidemment, la justesse d'une approche statistique sur les « moyennes » et les « médians » a ses limites. Mais elle traduit néanmoins une réalité de faits.

**Une réalité de baisse de salaires, de travail impayé et d'emplois manquants que nous avons tous intérêt à faire modifier.**

Dominique BIVIC :	4547	Sylvie CHARTIER :	9367	Eva ROBIN :	4515
Michel HOUEIX :	4986	Jocelyne CHABERT :	4367	Jean-Pierre MAURICE :	9896
Nadine MESLIN :	4169	Michel VANDENABIELE :	9918	Jean-Pierre TREHARD :	9271